

Arrêté fixant la composition du jury des concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés

de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2023 LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- Vu La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ; ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;
- Vu Le décret n°2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État ;
- Vu L'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- Vu L'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État ;
- Vu L'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu Les propositions de la présidente de jury ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Le jury du recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche par voie externe est constitué comme suit :

Présidente

Madame Céline LOUIS-SCHUMAN Secrétaire générale

DSDEN de l'Oise (60)

Vice-président

Monsieur Ludovic DENIAU

Directeur des ressources humaines

Université d'Artois (62)

Membres du jury

Madame Fatima BAHDENNA Personnel de direction Collège Pierre-de-Ronsard d'Hautmont (59)

Rectorat de Lille (59)
Collège Langevin-de-Boulogne-sur-Mer (62)
Collège Jean-Monnet d'Aubigny-en-Artois (62)
Centrale Lille (59)
Lycée Kastler-Denain de Lille (59)
Collège Philippe-de-Commynes à Comines (59)
DSDEN du Pas-de-Calais (62)
Lycée du Pays de Condé de Condé-sur-L'Escaut (59)
DSDEN du Pas-de-Calais (62)
Cité scolaire Lavoisier d'Auchel (62)
DSDEN du Pas-de-Calais (62)
Collège Paul-Langevin d'Avion (62)
Collège Jean-Jaurès d'Étaples (62)
Rectorat de l'académie de Lille (59)
CROUS de Lille (59)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 13 février 2023

Raphaël MULLER